

# COMMUNE DE VAUDELNAY COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2014

## **INTERVENTION DU PRESIDENT DE SAUMUR AGGLO, M. Guy BERTIN :**

En ce lundi 10 novembre 2014, la séance de conseil municipal a débuté avec l'intervention du Président de Saumur Agglo, M. Guy BERTIN. Celui-ci est venu à la rencontre des élus pour leur faire part de la nécessité d'engager une réflexion sur le pacte financier et de solidarité à mettre en place dans les années à venir en raison des dotations de l'Etat de plus en plus restrictives pour les communes et les intercommunalités.

Des réflexions devront s'engager sur l'évolution des territoires car les petites communes ne pourront plus avancer toutes seules. Cependant, des solutions existent comme le regroupement de communes qui semble être une alternative possible. D'autres territoires ont déjà franchi le pas et cette nouvelle façon de travailler en synergie a porté ses fruits. De plus en plus, il est question de mutualisation de services et d'équipements au sein des communes rurales pour minimiser les dépenses. A l'avenir, il en ressort que les communes n'auront pas d'autres choix que de créer des regroupements de territoires entre eux et ceux qui ne voudront pas suivre s'engager dans cette démarche risquent d'être fortement impactées par l'isolement et la désertification.

## **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Un projet de city-stade pourrait être réalisé en 2015 sur un terrain propriété de la commune, situé à proximité de l'école et des infrastructures périscolaires et sportives.

En effet, au-delà de toutes les activités intercommunales dispensées sur la commune de Vaudenay par le biais de l'espace loisirs itinérant avec l'Union d'Anjou, des activités du centre socioculturel de Montreuil-Bellay, des associations communales créées en intercommunalité avec les communes voisines (football et basket), l'installation d'un city-stade correspondant aux attentes des jeunes de la commune, tout âge confondu en complément des infrastructures municipales déjà existantes.

Cette aire de jeu et le concept même de city-stade seront fédérateurs et permettront de s'adresser à tous les âges et à toutes les familles sociales. Le coût prévisionnel de ce city-stade est de 55 458 € HT (soit 66 549,60 euros T.T.C). Des demandes de subventions pour ce projet vont être demandées au taux le plus élevé auprès des organismes susceptibles d'allouer des aides pour ce projet.

## **RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil municipal de la commune a voté en 2011 l'instauration de la taxe d'aménagement pour un taux de 3 %. Cette délibération arrivera à échéance le 31 décembre 2014. Pour continuer à percevoir la taxe d'aménagement, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 novembre 2014 de cette année pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est donc nécessaire de se prononcer sur le taux à appliquer et les exonérations qui seront appliquées. La taxe d'aménagement est reconduite de plein droit dans les mêmes conditions que la délibération de 2011 avec institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

## **TRANSFERT DU CONTRAT DE BAIL DU SALON DE COIFFURE DE Mme DELARUE Anne-Sophie au profit de Mme HERBEL Sabrina AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2014**

Le bail commercial du salon de coiffure liant Mme Anne-Sophie DELARUE et la commune de VAUDELNAY, expire au 31 mai 2018. La gérante actuelle a fait savoir, par courrier à Monsieur le Maire, qu'elle cesserait son activité le 28 novembre 2014 et qu'un repreneur du salon de coiffure, en la personne de Mme Sabrina HERBEL, reprendrait la gérance au compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Il est donc nécessaire de transférer le bail en cours à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 de Mme DELARUE Anne-Sophie au profit de Mme HERBEL Sabrina dans les mêmes conditions de location, et ce jusqu'à expiration du bail. Un avenant au contrat de bail sera établi et Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les formalités afférentes à l'état des lieux.

## **DISPOSITIF « RESTAURATION FACADES ET VIEUX MURS » ENGAGEMENT COMMUNAL POUR 2015**

Par délibération en date 20 janvier 2014, la commune de Vaudelnay a décidé d'adhérer au dispositif « restauration façades et vieux murs » conduit par la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » en partenariat avec le Département de Maine et Loire dans le cadre de son contrat départemental de territoire. Cet engagement permet de contribuer activement, au côté de l'Agglomération, à la mise en valeur de notre patrimoine architectural. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dispositif peut se poursuivre en 2015. Il est donc décidé d'adhérer au dispositif et participer à l'action « restauration façades et vieux murs » et une dotation annuelle d'un montant de 3 000,00 euros qui sera inscrite au budget. Le périmètre concerné par cette action est l'ensemble du bâti ancien du territoire communal de VAUDELNAY.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013**

En application de la loi N°95-101 du 2 février 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel établi par Saumur Agglo concernant la qualité et le prix des services de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2013. Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, exercice 2013, établi par Saumur Agglo.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS - EXERCICE 2013**

En application de la loi N°95-101 du 2 février 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel établi par Saumur Agglo concernant le prix et la qualité du service de collecte, de traitement et valorisation des déchets – exercice 2013. Le conseil municipal prend acte du rapport annuel établi par Saumur Agglo concernant le prix et la qualité du service de collecte, de traitement et valorisation des déchets – exercice 2013, établi par Saumur Agglo.

## **SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE SAUMUR AGGLO - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION UNIQUE ET REGLEMENT INTERIEUR**

Dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique Saumur Agglo, la commune de Vaudelnay s'est engagée en adhérant par une convention au réseau des bibliothèques. Le projet de carte unique et tarif unique sur le territoire, lié à la mise en place d'une navette de distribution d'ouvrages a été présentée et validée par le conseil communautaire. La mise en place de ces nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015 permettra un élargissement de la population touchée par le service des bibliothèques. Les tarifs se décomposent de la manière suivante :

## **1. INDIVIDUELS**

- **GRATUITE** : pour les jeunes âgés de moins de 26 ans, quel que soit leur lieu de résidence  
Pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et adultes handicapés, résidant dans la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.
- **10 EUROS** : pour les adultes âgés de 26 ans et plus, résidant dans la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.
- **25 EUROS** : pour les adultes âgés de 26 ans et plus, résidant hors de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.
- **COLLECTIVITES GRATUITE** : pour les structures justifiant d'une adresse sur la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

La mise en place de cette tarification unique sur le réseau des bibliothèques Saumur Agglo, est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **ACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DES CINQ PONTS A CHOLET**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une enquête publique pour l'actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet s'est déroulée du 4 octobre au 8 novembre 2014. Un dossier complet relatif à cette actualisation était consultable en mairie pendant la durée de l'enquête publique avec registre d'enquête publique. Aucune observation n'a été mentionnée dans le registre d'enquête publique. Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'actualisation du plan d'épandage de boues de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet.

## **ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 5 décembre 2011, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité statutaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Rappel des ~~cérémonies~~ du 11 novembre (10 h 00 à Brossay et 11 h 00 à Vaudelnay) avec l'~~exposition~~ sur la guerre 14/18 au foyer rural le 11 novembre 2014.

La prochaine séance est prévue le lundi 8 décembre 2014 à 20 h 00.

La séance est levée à 11 h 15.

Le maire

J. M. SUPIOT